



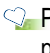



Nom de l'organisme

Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

Mission

Offrir différents services dont la reconnaissance des acquis extrascolaires :

-  Les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) et le test de développement général (TDG)
-  Ainsi, toute personne qui, peu importe sa formation, a fait des apprentissages à l'extérieur du système scolaire peut se faire reconnaître des acquis extrascolaires à l'aide de tests.
-  Pour être reconnu, les acquis extrascolaires doivent être évalués par des tests dont les modalités de passation sont prescrites par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
-  Que l'on parle d'acquisition de connaissances d'ordres scolaires non formels, personnels, professionnels, sociaux, culturels, familiaux ou autres, ces multiples connaissances font partie de votre bagage et peuvent faire l'objet d'une reconnaissance officielle.








Clientèles visées

Individus, travailleurs, associations, entreprises, groupes qui désirent la reconnaissance des acquis extrascolaires de leurs membres, de leurs employés..

Services

Tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)

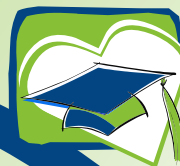
Il existe sept tests d'équivalence qui portent sur les matières suivantes :

-  Le français (les règles de base de la grammaire);
-  Le français (la compréhension de texte);
-  Les sciences économiques (les connaissances se rapportant au monde des affaires et de l'économie);
-  Les sciences humaines (la connaissance de l'histoire, de la géographie, de l'économie et de la politique);
-  Les mathématiques (les opérations de base et les problèmes raisonnés et liés à la vie courante, le système international d'unités, géométrie);
-  L'anglais, langue seconde (les règles de base de la grammaire anglaise et la capacité de comprendre un court texte écrit);
-  Les sciences de la nature (connaissances générales se rapportant aux domaines de la physique, chimie, biologie, écologie).

Les tests portent sur les connaissances de base acquises dans le cadre de différentes expériences de vie.

La note de passage est de 60 sur 100 pour chaque test. La réussite obligatoire des deux tests de français et de trois autres tests parmi les cinq autres tests proposés est essentielle pour s'assurer d'un succès. Il est possible d'avoir droit à une reprise pour chaque test échoué suite à la première passation, et ce, à l'intérieur d'un délai de six mois suivant le début du processus.

La réussite de ces tests permet de répondre aux conditions d'admission exigées pour une admission éventuelle à un programme de formation professionnelle. Elle permet également de présenter sa candidature à un emploi, à une promotion au travail qui a pour exigence soit d'être détenteur d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS).



Services

Test de développement général (TDG)

Les préalables fonctionnels ont été établis pour favoriser l'accès à la formation professionnelle aux adultes de 18 ans et plus qui n'ont pas suivi la voie habituelle de formation générale, mais qui ont acquis, au cours de leur vie personnelle et professionnelle, les connaissances leur permettant de suivre et de réussir un programme de formation professionnelle.

Les préalables fonctionnels sont constitués du test de développement général (TDG) et de préalables spécifiques. Ces derniers sont, au sens strict, des contenus notionnels de langue d'enseignement et de mathématique.

Le test de développement général mesure les compétences générales en lien avec le traitement de l'information, le français grammaire et compréhension de texte, l'observation de concepts logiques, la résolution de problèmes, etc. Il est composé de cent questions à choix multiples.

La reconnaissance des préalables spécifiques et la réussite du test de développement général sont deux conditions indissociables et essentielles pour avoir accès à la formation professionnelle lorsque la voie des préalables fonctionnels est utilisée pour répondre aux exigences d'entrée en formation professionnelle.

Les personnes qui ne réussiront pas le test de développement général ne pourront faire qu'une seule reprise de ce test après qu'au moins une année se soit écoulée après la date de la première passation. Advenant un échec à la première passation ou à la reprise, les personnes sont invitées à rencontrer une conseillère des SARCA afin d'être accompagnées dans la recherche d'une alternative satisfaisante.

Territoires d'action

MRC des Maskoutains et d'Acton Vale

Coordonnées de l'organisme

Nom	SARCA
Adresse	2255, avenue Sainte-Anne
Code postal	J2S 5H7
Ville	Saint-Hyacinthe (Québec)
Téléphone	450 773-8401, poste 6575
Télécopieur	450 773-6876
Courriel	judith.poirier@cssh.qc.ca
Site Web	www.cssh.qc.ca